VILLE DU SAINT-ESPRIT

Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 57/2022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
972-219722238-20221202-57-2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/12/2022

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

****

Date de convocation et de publication : 28 Octobre 2022
Séance du **03 Novembre 2022**

==========**ꕥ**==========

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**
Mme Patricia BOCLE, **Secrétaire de séance**.

====**ꕥ**====

L'An Deux Mille Vingt et deux, le jeudi 03 Novembre à 18 heures 40, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CREATION D'UN CITY STADE

****

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h20) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - Mme Marie-Annick APOCALE - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO Mme Sabrina TOUYA-PILON - Mme Maryse PLANTIN - (Conseillers Municipaux).

Etaient absents (es) excusés (es) : - M. Alexandre GERALD
- M. Christian MARTIAL

Procurations :
- M. Boris VIGILANT à M. Fred Michel TIRAULT
- M. Guybert FIRMIN à Mme Peggy FAGOUR
- M. Steve ALLONGOUT à M. Erick PIGNOL
- Mme Stéphanie PARTY à Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- Mme Geneviève SUZANNE à Mme Ketty MARIE-LUCE
- Mme Linsay SAINT-PIERRE à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Renée BERNADINE à M. Athanase MONDÉSIR

Étaient absents (es) :
- M. Mickaël LAURENT
- M. Olivier BERISSON
- Mme Annie GROS-DUBOIS

Secrétaire de séance : L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

****

EXTRAIT N° 57/2022

Le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville du SAINT-ESPRIT poursuit ses efforts relatifs au développement d'équipements sportifs.

Problématique : La Ville est confrontée à une carence en infrastructures sportives en libre accès, particulièrement en ce qui concerne les activités telles que le basket et le volley-ball, activités qui supposent une appartenance à un des clubs de la commune et qui sont proposées exclusivement sur le seul équipement de l'agglomération, le stade François PAVILLA. Il est régulièrement donné de constater que nombreuses sont les personnes (jeunes et moins jeunes, garçons et filles), désireuses de s'adonner à des activités, pourtant saines, de loisirs (principalement le basket) qui, en absence de lieux dédiés, pénètrent indument sur le stade François PAVILLA (avec tous les risques que cela comporte).

Afin de pallier cette insuffisance, la Ville propose la création d'un city stade aux abords du parcours santé et des terrains annexes de football.

Projet : Le City Stade est un terrain multisports (équipement de proximité) en gazon synthétique qui permet de développer le sport et toutes ses valeurs : sens de l'effort individuel et collectif, dépassement de soi, respect des règles, et devient de fait le lieu de rencontre pour toutes les générations. Destiné à l'activité sportive ludique, à la rencontre, à l'échange, à la communication, au jeu, il permet de se défouler, de s'occuper sainement, d'exister et de s'identifier aux champions. Outil d'apprentissage de la vie sociale autour des valeurs du sport, c'est un terrain en accès libre où tout est étudié pour favoriser le partage, pour que tous les publics puissent jouer ensemble et apprendre à partager l'équipement. Le City Stade permet la pratique d'activités comme le basket, le football à effectif réduit, ainsi que le handball, le volley-ball et même le tennis. Il s'agit véritablement d'un équipement moderne concourant à l'attractivité de notre territoire.

Lors de la séance du 05 juillet 2022, le Conseil Municipal a demandé le report de la décision dans l'attente de l'exploration de nouvelles pistes pour l'emplacement de ce projet. Les pistes évoquées qui ont fait l'objet d'un examen attentif par les services municipaux ne permettent pas la réalisation de ce projet dans des délais raisonnables. Il en ressort ainsi que l'emplacement initial proposé demeure la meilleure option en l'état actuel.

Dans ce cadre, la commission sport a rendu le 17 octobre 2022 à l'unanimité un avis favorable quant à la réalisation de ce projet sur le site initialement prévu aux abords du parcours santé.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **126 728,00€.**

Dans le cadre de cette opération, un accompagnement financier sera recherché auprès de l'Etat (nouveaux dispositifs France relance, A.N.S., DETR, DSIL), de la Collectivité Territoriale de Martinique (nouveau dispositif de soutien Plan de relance, ACTC) et de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (fonds de concours).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES ET SIX ABSTENSIONS (Erick PIGNOL, Jocelyn ALCINDOR, Sabrina TOUYA, Thierry DORVAN, Steve ALLONGOUT, Maryse PLANTIN)

1. **ADOPTE** le projet d'installation d'un City Stade aux abords du parcours santé ;
2. **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives et financières (plan de financement) en vue de la réalisation de cette opération ;
3. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h55. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le **02 décembre 2022**

Le Maire,

Pour le Maire absent
l'Adjoint faisant fonction
Erick PIGNOL

Rue Schœlcher – 97270 SAINT-ESPRIT ☎ 0596.56.61.02 Fax 0596.56.53.83
Email : secretariat@mairie-saint-esprit.fr

EXTRAIT N° 57/2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture d'arrondissement du Marin, le - 8 DEC. 2022

Le Maire,

Pour le Maire absent
l'Adjoint faisant fonction
Erick PIGNOL

Rue Schœlcher – 97270 SAINT-ESPRIT ☎ 0596.56.61.02 Fax 0596.56.53.83
Email : secretariat@mairie-saint-esprit.fr

- 8 DEC. 2022

Pour le Maire absent

l'Adjoint délégué

Erick PICINOL